

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**COOP & BAT - Coopérative d'activité et d'emploi dédiée aux métiers du
Bâtiment et de l'Eco-construction - Programme d'actions 2014 - Subvention de
la Communauté urbaine - Convention -Décision -Autorisation**

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de l'économie sociale et solidaire, les couveuses d'entreprises et les coopératives d'activités et d'emploi, qui permettent de compléter les dispositifs d'appui classiques pour les créateurs d'entreprises. Ces structures sont destinées à tester une activité, dans un cadre juridique sécurisé grâce au statut d'entrepreneur-salarié. Dans ce contexte, notre Etablissement soutient depuis 2006 la coopérative d'activité et d'emploi COOP'ALPHA, basée à Lormont.

Depuis le 1er juillet 2011, a été créée la coopérative COOP & BAT, spécialisée dans le domaine du BTP et de l'éco-construction. Cette coopérative est la seconde de ce type en Aquitaine, et permet de répondre à des besoins que ne pouvait satisfaire COOP'ALPHA. En effet, COOP & BAT dispose du code APE adéquat, de la garantie décennale et des ressources humaines spécialisées dans le bâtiment, afin de pouvoir accompagner les entrepreneurs à l'essai dans ce secteur d'activité.

1 - Présentation de COOP & BAT : objectifs, fonctionnement et partenariats

Coop&Bât a été créée en juillet 2011, sous statut « coopérative loi 1947 ». Puis, la structure a fait le choix de se constituer en SARL sous statut SCOP. Par ce statut de SCOP, elle vise à mutualiser et à construire, entre entrepreneurs, des entreprises d'un nouveau type, socialement exigeantes et économiquement efficaces. Elle regroupe 45 adhérents et 23 salariés (10 en ETP). 9 salariés en CDI constituent l'équipe d'appui et 14 salariés en CDI à temps partiel sont des entrepreneurs salariés.

COOP & BAT, comme toute coopérative d'activités et d'emploi (CAE) membre du réseau « Coopérer pour entreprendre », propose à des porteurs de projet du secteur du BTP et de l'écoconstruction de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, en les accompagnant de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié, « entrepreneur-salarié » qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Au delà de la solution individuelle, la coopérative développe une solution originale d'apprentissage collectif au métier d'entrepreneur.

COOP & BAT bénéficie de la structure mise en place depuis 2006 par COOP'ALPHA, car les deux structures partagent le même bâtiment et bénéficient d'une gérance commune. Plus spécifiquement, COOP & BAT a été constituée sous la forme d'une Coopérative, Loi 1947, placée sous la gérance

de Marie-Josée Daubigeon et se transformera en SARL SCOP lorsqu'elle aura procédé au recrutement de deux associés salariés.

- Besoins identifiés sur le territoire, dans le secteur du BTP et de l'éco-construction : La création de COOP & BAT correspond à une demande forte, puisque, d'après l'étude de faisabilité menée par COOP'ALPHA en 2009, 880 porteurs de projets en création d'entreprises BTP ont été identifiés en Gironde et 55% de l'artisanat, sur la rive droite de la Garonne (communes de Cenon, Lormont et Floirac), relève de ce secteur d'activité. Cette étude de faisabilité a permis de définir des objectifs et de préciser le positionnement de la future COOP & BAT. Celle-ci a notamment pour fonction de lutter contre le travail illégal, très prégnant dans ce secteur, tout en favorisant le développement économique et social du territoire. De ce fait, COOP & BAT est positionnée sur tous les métiers du bâtiment, de la construction et de la rénovation, à l'exclusion de ceux qui sont non assurables (étanchéité, fumisterie, reprise en sous-œuvre). En tant que coopérative d'activité et d'emploi, elle intervient en amont du processus de création d'entreprise, et travaille en partenariat avec la DIRRECTE, les collectivités territoriales, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce, pôle emploi, l'ADIE, l'URSSAF.

- Partenariats mis en oeuvre autour de COOP & BAT :

La coopérative s'adresse à des futurs créateurs ayant des besoins d'accompagnement : demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, des porteurs de projet (jeunes ou salariés), de nouveaux arrivants sur le territoire. Les principaux prescripteurs sont le Pôle Emploi, les PLIE, les CLI, les organismes de formation. La coopérative d'activités accueille les activités ne nécessitant pas une mise de fonds importante, ne relevant pas d'un ordre professionnel et assurables en responsabilité civile professionnelle.

La CAE COOP & BAT s'appuie, dans son fonctionnement, sur les structures du territoire (fédérations professionnelles, CREAHD, ADEME, CDPEA). Les entrepreneurs de COOP & BAT peuvent également participer aux activités proposées par les pépinières spécialisées dans l'écoconstruction (Ecoparc à Blanquefort ou pépinière d'éco-construction à Floirac). A la sortie de la coopérative les entrepreneurs sont orientés vers les structures de création d'entreprise proprement dites : boutiques de gestion, chambres consulaires pour l'immatriculation, organismes de financement pour les investissements (banques, CSDL, ADIE).

2. Bilan d'activités 2013

En 2013, 45 personnes ont bénéficié d'un accompagnement. Le nombre de porteurs de projets intégrés est passé de 17 à 26. (30 admis ; 26 signatures de CAPE). Trois projets collectifs ont été accueillis dont 2 projets de 3 entrepreneurs.

L'activité des entrepreneurs-salariés s'accroît fortement. Le chiffre d'affaire des entrepreneurs de la coopérative a triplé, passant de 190 000 € en 2012 à 585 000 € en 2013.

Une nouvelle ingénierie de formation a été mise en place (séminaire d'intégration sur 4 jours, formation Secouriste du travail, formations éco-construction, mise en place habilitation électrique). Afin d'organiser et optimiser les actions sur l'éco-construction, la coopérative a recruté un chargé de mission pour une période qui se prolongera en 2014 pour l'accompagnement des entrepreneurs. Coop&Bat a organisé des rencontres régulières avec les centres de formations bâtiment sur le territoire du département. (AFPA, Batipro et Init'Environnement)

3. Programme d'actions 2014

Les actions qui seront mises en œuvre par Coop&Bat en 2014 sont les suivantes :

- Le passage en SCOP de la coopérative, suite au positionnement d'entrepreneurs-salariés et de leur souhait de devenir sociétaires.

- L'accroissement du nombre de porteurs de projets accompagnés. Il est envisagé d'accompagner 30 nouveaux entrepreneurs.

Porteurs de projets 2014

Accueil - Orientation	150
Accompagnement entrepreneurs	60
Entrepreneurs salariés	40
Sortie	20
- Création	8
- Salariat	8
- Réorientation	4

- 60 porteurs de projet seront accompagnés, dont une quarantaine d'entrepreneurs seront salariés grâce au chiffre d'affaires réalisé.
- Poursuite de l'évolution du programme de formation éco-construction, pierre angulaire de Coop&Bât

En 2014, une démarche globale et pérenne d'intégration des pratiques de l'éco-construction sera mise en oeuvre.

Cette décision marque la volonté d'une part de qualifier les entrepreneurs proposant des pratiques exemplaires dans leur mise en oeuvre, et d'autre part de les encourager à intégrer de manière durable les principes de l'éco-construction.

- Obtention du sigle de qualité RGE (Reconnue Garant de l'Environnement) pour 2014.
- Développement du réseau des fournisseurs : négociation des conditions de paiement, des remises commerciales, ouverture de compte
- Organisation de réunions thématiques, de petits déjeuners. Participation aux salons spécifiques « bâtiment ».
- Participation à des marchés publics dans le cadre de la clause d'insertion en liaison avec le Conseil Général de la Gironde.
- Participation aux salons sur la création d'entreprises.
- Optimisation des outils du suivi des porteurs de projets et développer le logiciel AUTONOMIE (ERP) sur la partie suivi administratif, gestion et comptabilité des activités des entrepreneurs.
- Recrutement d'un nouvel accompagnateur afin de répondre à l'accroissement des porteurs de projet.

4. Budget prévisionnel 2014

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre du Règlement d'Intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, acté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012. Selon ce règlement, en matière d'aide au fonctionnement pour les coopératives d'activité et d'emploi, le taux d'intervention de la CUB est de 15% maximum du budget annuel, dans la limite de 80 000 € et sera calculé sur la base d'un programme de fonctionnement détaillé de la Couveuse d'entreprise ou de la CAE.

La Communauté urbaine est sollicitée pour participer au développement des activités de COOP & BAT à hauteur de 25 000 € (soit 10 %), montant qui reste inchangé en 2014, pour un budget prévisionnel estimé à 266 730,84 € réparti comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Achats	20 450,00	Financements extérieurs	
Services extérieurs	46 500,00	Conseil Régional	20 000,00
Autres services	19 800,00	FSE	80 000,00
Impôts et taxes	6 200,00	Conseil Général	60 000,00
Charges de Personnel	171 280,84	CUB	25 000,00
Charges diverses	1 500,00	Autofinancement	81 730,84
Charges financières	1 000,00		
TOTAL	266 730,84	TOTAL	266 730,84

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Règlement d'Intervention des pépinières et incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de COOP & BAT est éligible, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre du règlement d'intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, répond aux critères d'attribution en matière d'aide au fonctionnement et présente un fort intérêt pour l'agglomération en matière d'accompagnement à la création d'entreprise

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 25 000 € en faveur de la coopérative d'activité et d'emploi COOP & BAT pour le développement de son programme d'action

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : Le montant de la subvention sera imputée au budget principal de l'exercice 2014, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CRB00, code opération 05P102O001 « Contributions économie solidaire ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. CHRISTINE BOST

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014